

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 317 Vœu relatif aux associations culturelles domiciliées du 18 bis au 26, rue Dénoyez.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le projet de construction prévu du 18 bis au 26 rue Dénoyez prévoit la démolition de 4 petits bâtiments hébergeant des activités artistiques ;

Considérant que ces associations, qui bénéficient déjà d'une convention d'occupation précaire avec la Ville de Paris, exercent des activités artistiques et pédagogiques depuis de nombreuses années dans le quartier du Bas Belleville ;

Considérant que ces collectifs ont des activités ouvertes au public et participent pleinement à l'animation de ce quartier notamment pendant les journées « portes ouvertes » des artistes de Belleville ;

Considérant que ces activités donnent un accès direct à la culture pour les habitantes et habitants de ce quartier classé « politique de la ville » ;

Sur proposition de Mme Frédérique Calandra et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris, comme elle le fait désormais systématiquement dans ce type d'opération, mette en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de proposer une réimplantation à ces associations via le CALASS ou le domaine intercalaire de la Ville, prioritairement dans le quartier et en fonction des locaux disponibles ainsi que dans le cadre de la signature d'une convention d'occupation précaire, sur le modèle de celles signées avec d'autres collectifs d'artistes à Paris.